

Bulletin d'histoire politique

Aux racines de l'action environnementale du mouvement syndical québécois, 1945-1972

Renaud Bécot



Volume 23, Number 2, Winter 2015

Le militantisme environnemental au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028883ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028883ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bécot, R. (2015). Aux racines de l'action environnementale du mouvement syndical québécois, 1945-1972. *Bulletin d'histoire politique*, 23(2), 48–65.
<https://doi.org/10.7202/1028883ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2015

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Aux racines de l'action environnementale du mouvement syndical québécois, 1945-1972

RENAUD BÉCOT

Doctorant en histoire

Centre Maurice Halbwachs - EHESS

Un paysage sombre, un sol noirci par les poussières industrielles et un horizon saturé par la fumée crachée par les usines. Au centre de ce tableau, quatre salariés entendent planter un arbre et insérer une infime touche de vert au cœur de cette obscurité. Telle est l'image que découvrent les lecteurs du journal *Le Travail* (publication de la Confédération des syndicats nationaux, CSN), en octobre 1965¹. Cette illustration visait à représenter la pluralité des professions organisées dans le mouvement syndical. Elle acquiert une signification nouvelle, lorsque nous l'observons dans le contexte d'intensification de la crise écologique. Elle apparaît comme une métaphore de l'action menée par les syndicalistes, dans un Québec soumis aux retombées environnementales de l'industrialisation.

Ces décennies d'après-guerre sont effectivement marquées par l'expansion de nouvelles productions liées à l'économie de guerre, en particulier les industries pétrolières et chimiques sur lesquelles se concentreront les premières alertes environnementales². Cette période est aussi caractérisée par l'extension d'une suburbanisation qui mène à l'affirmation d'une nouvelle sensibilité environnementale en Amérique du Nord³. Au début de la décennie 1970, l'enchevêtrement de ces dynamiques favorisa une « invention politique de l'environnement⁴ », pendant laquelle de nombreux pays fondèrent des administrations publiques dédiées. Au Québec, la première nomination d'un ministre délégué à l'environnement intervient en 1970 et l'intérêt pour l'environnement aboutit à la réalisation du Sommet de la Terre à Stockholm (juin 1972) par l'Organisation des Nations Unies.

Pendant ces années (1945-1972), « les syndicats [états-unis] témoignent d'un soutien relativement fort à plusieurs initiatives environnementales avant 1970⁵ », en proposant par exemple de renforcer les lois contrôlant la pollution industrielle ou d'interdire l'usage d'automobiles

dans certains espaces naturels. En Italie, les syndicalistes forment leur action environnementale à partir d'une série de luttes ouvrières portant sur l'usage de substances nocives⁶. Les préoccupations environnementales des organisations syndicales peuvent donc être plurielles, mais elles restent ancrées dans les missions propres de ces organisations. Ces exemples invitent à se démarquer d'une définition présentiste de l'environnement (où celui-ci se résumerait aux seules compétences administratives ou ministérielles dédiées⁷) ou d'une approche trop étroite (où l'environnement se trouverait confondu avec «la nature⁸»). Les objets et sujets désignés sous le terme d'environnement restent en effet au cœur d'un processus de définition conflictuelle entre groupes sociaux⁹. En évitant de postuler d'une définition anachronique de l'environnement, nous souhaitons ici éclairer quels critères furent mobilisés par les organisations syndicales elles-mêmes, en vue de penser et définir des enjeux environnementaux liés à leur propre expérience¹⁰.

Les aspirations récentes du mouvement syndical québécois à renforcer son intervention environnementale se heurtent ainsi, selon certains syndicalistes, à la difficulté de définir une «identité environnementale¹¹» qui reste considérée comme étrangère au passé de ces organisations. Au Québec, l'historiographie du syndicalisme s'est désintéressée de l'environnement¹², tandis que le regard de l'histoire environnementale n'intègre pas les organisations syndicales¹³. Ce point aveugle est renforcé par la sociologie du mouvement écologiste québécois, qui reste marquée par son contexte historique de production : au cours des années 1980 et 1990, écologistes et syndicalistes sont perçus comme représentant deux pôles distincts – sinon antagoniques¹⁴. Ce clivage est accentué lorsque le mouvement écologiste est présenté en héritier des «préoccupations conservatrices de certaines élites sociales et scientifiques de la première moitié du xx^e siècle¹⁵», ce qui le porterait à se démarquer des initiatives issues des classes populaires.

Pour identifier la singularité de l'intervention des organisations syndicales, cette recherche est fondée sur les archives des centrales représentant les deux principaux courants syndicaux au Québec, dont les effectifs cumulés dépassent les 400 000 membres au cours de la décennie 1960. D'une part, les syndicats s'inscrivant dans l'héritage du syndicalisme catholique participent à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), qui devient la Confédération des syndicats nationaux (CSN) à partir de 1960¹⁶. D'autre part, les syndicats affiliés aux unions internationales venues des États-Unis participent à la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) ou à la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ)¹⁷. Ces deux fédérations s'unissent dans la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ, 1957) et deviennent membres du Congrès du travail du Canada (CTC).

Elles agissent à l'échelle provinciale et ont une tâche de représentation politique auprès du gouvernement québécois. Elles comportent aussi des structures qui réunissent les syndicats locaux afin d'agir à l'échelle d'une région ou d'une ville : les Conseils du travail (FTQ) et les Conseils centraux (CSN). Ces décalages entre structures mènent les syndicalistes à formuler différemment leurs préoccupations environnementales : à l'échelle locale, celles-ci portent sur des enjeux immédiats (par exemple, l'opposition à une source de pollution), alors qu'elles sont formulées de manière plus générale à l'échelle québécoise (par exemple, en proposant des mesures de protection des ressources naturelles). Une articulation existe néanmoins entre ces échelles, puisque les situations locales que nous identifions furent celles qui bénéficièrent d'une attention de la part des représentants syndicaux nationaux puisque leurs traces sont conservées dans les archives produites par les centrales syndicales¹⁸. Dans un premier temps, nous constaterons que l'intensification de l'industrialisation des années d'après-guerre mène les syndicalistes à nourrir un intérêt nouveau pour les enjeux environnementaux. La période de la Révolution tranquille favorise l'interpellation de l'État provincial par les organisations syndicales, afin de renforcer la régulation des pollutions. Enfin, ces réflexions contribuent à la formation d'un « environnementalisme ouvrier »¹⁹ spécifiquement québécois.

Un infime grain de vert au cœur des villes industrielles

Au cours des décennies 1940 et 1950, la presse syndicale abonde d'illustrations reflétant l'industrialisation du Québec. Dans ce contexte, trois enjeux nourrissent des préoccupations pré-environnementales parmi les organisations syndicales : les dispositifs de santé au travail visant à exercer un contrôle plus fort sur les substances toxiques, la gestion des « ressources naturelles » et l'aménagement urbain.

En premier lieu, l'après-guerre consacre avec l'urbanisation une transformation majeure de l'expérience environnementale des classes populaires au cours du vingtième siècle²⁰. Au Québec, le taux de la population vivant en milieu urbain passe de 61,2 % en 1941 à 80,6 % en 1971. L'occupation du territoire des principales villes se développe : au cours de la décennie 1960, plus de 600 000 nouveaux habitants s'installent dans la région métropolitaine de Montréal et plus de 100 000 dans la région métropolitaine de Québec²¹. Cette densification du tissu urbain suscite des opérations de réaménagement urbain, qui placent « l'automobile au cœur de ces transformations²² ». À l'instar d'associations catholiques nord-américaines²³, des syndicalistes catholiques s'inquiètent de cette tendance dans les années 1950, déplorant « l'anonymat des villes tentaculaires », qui provoquerait une césure des solidarités familiales et rurales²⁴. Par-delà le bou-



L'ouvrier d'usine devrait participer sur le même pied que les autres syndiqués à l'élaboration de politiques qui peuvent changer le paysage.

Illustration publiée dans le journal *Le Travail* (CSN), octobre 1965, p. 5.

leversement des rapports sociaux, cette rupture s'accompagnerait d'une séparation des Québécois des espaces « naturels ». Cette perception s'avère durable et fortement partagée dans le mouvement syndical, puisque la FTQ affirme encore en 1968 que « de nombreux Canadiens aiment la campagne nostalgique et trouvent [la ville] contre nature, voire remplie de péchés (...). Il n'est pas facile d'embellir un milieu qu'on déteste²⁵ ».

Toutefois, à l'échelle locale, les syndicats agissent régulièrement sur l'aménagement urbain. Dans plusieurs municipalités, ils interviennent en faveur de la construction d'espaces verts, qui constituent parfois des filtres face aux nuisances industrielles. Ainsi, le Conseil du travail de la ville de Saint-Jean interpelle la municipalité en vue de planter une haie autour de la Fonderie Paquette, considérant que cette mesure offrirait aux riverains une protection face aux poussières industrielles²⁶. Dans d'autres lieux, des demandes peuvent aussi être exprimées pour inciter les industriels à l'adoption de techniques de dépollution²⁷.

Ces demandes se renforcent au fur et à mesure de l'enchevêtrement croissant des zones industrielles et résidentielles. Bien que les syndicalistes exigent parfois que les municipalités établissent des démarcations nettes entre ces zones, ces vœux restent souvent sans suite. Les salariés

sont alors confrontés à la pollution industrielle, amplement représentée dans la presse syndicale sous la forme de fumées industrielles. Celles-ci reflètent un imaginaire productiviste, dans lequel la pollution apparaît comme une garantie d'emploi et constituerait dès lors «un mal nécessaire²⁸». Néanmoins, elles apparaissent aussi comme le revers empoisonné de cette prospérité puisque la presse syndicale en souligne l'impact sanitaire négatif et appelle à éloigner les enfants des classes populaires des «rues enfumées²⁹».

En effet, le développement des industries de guerre fut l'occasion d'une expansion de l'usage de substances dangereuses. Dès juin 1944, une délégation de la fédération des travailleurs de l'aluminium témoigne auprès du gouvernement fédéral des conditions supportées dans les industries de guerre :

[...] nous avons enduré la chaleur intense, les gaz suffocants et la fumée aveuglante, nous avons risqué même notre santé, mais par ailleurs, l'aluminium a été produit en quantité suffisante pour permettre à notre nation de maintenir sa liberté et de bâtir pour l'après-guerre une stable prospérité³⁰.

Les témoignages d'atteinte à la santé ouvrière sont alors fréquents. La CTCC déplore en 1947 le développement des «maladies industrielles découlant des opérations de la section appelée «mercure» de la Shawinigan Chemicals Co Ltd.³¹», alors que la FPTQ dénonce en 1950 «l'atmosphère irrespirable» des industries chimiques à Beauharnois³². Plus symboliquement, la grève de l'amiante (1949) reflète l'attention que portent les syndicalistes aux nuisances sanitaires et environnementales. La première revendication des grévistes portait en effet sur l'adoption de dispositifs d'élimination des poussières, cause d'amiantose, à l'intérieur comme à l'extérieur des mines³³.

Malgré le constat des «débordements industriels³⁴», l'action syndicale se concentre à l'intérieur des lieux de travail. Sous des formes différentes, les syndicats internationaux et catholiques aspirent à renforcer des dispositifs publics d'inspection et de prévention en matière de santé. Pourtant, dans un mémoire commun remis au gouvernement provincial, la FTQ et la CSN soulignent que les efforts «en vue de protéger [leurs] membres ont été entravés par la difficulté [qu'elles ont] rencontr[e] à obtenir des renseignements et des statistiques des services gouvernementaux, comme le service d'hygiène industrielle du ministère de la santé et des associations patronales de prévention³⁵». Les principales obstructions à l'action syndicale proviendront toutefois des directions des compagnies. À l'issue de la grève de l'amiante (1949), la compagnie minière Johns Manville disposait d'études médicales identifiant claire-

ment l'impact sanitaire des poussières. Elle refusa de dévoiler ces documents, afin de se prémunir des coûts qui auraient été occasionnés pour indemniser les salariés malades³⁶.

Enfin, l'approche environnementale du mouvement syndical s'affirme dans son intérêt pour la gestion des « ressources naturelles ». L'historiographie a déjà amplement documenté l'intervention de ces organisations en faveur de l'implantation d'industries de transformation des ressources au Québec, en vue de générer des emplois pérennes. Ces tendances s'accompagnent du souhait de forger des dispositifs de conservation des ressources « naturelles ». Le cas des forêts est symptomatique puisqu'il génère régulièrement des demandes syndicales, variant d'un simple souhait de régulation de la taille des arbres jusqu'au reboisement de certaines zones. Dans son mémoire annuel au gouvernement provincial de 1955, la FPTQ allait jusqu'à exiger que « chaque arbre coupé [soit remplacé] par deux plus jeunes³⁷ ». En effet, si l'exploitation accrue d'une ressource constituait une source d'emploi, sa surexploitation engendrait une menace sur les emplois existants. La politique de conservation promue par les organisations syndicales, ponctuellement agrémentée d'une série de revendications concrètes (taille des coupes, types d'arbres à exclure de l'exploitation, etc.), se distingue d'un environnementalisme esthétique pour faire valoir des aspirations sociales ancrées dans l'expérience des salariés.

En outre, l'influence de la pensée sociale de l'Église renforce une approche singulière de la gestion des ressources naturelles. Dans une lettre pastorale de 1948, l'évêque Labrie « dépeint les ruines qui s'accumulent après chaque soupir d'agonie des arbres qui meurent sous l'emprise d'un acharnement mal fondé, d'un appât de gain effréné et de l'imprévoyance de tout notre peuple³⁸ ». Il déplore à la fois la destruction des forêts et la dévalorisation de la profession de bûcheron, proposant de nouer un lien étroit entre l'exploitation du travail et celle de l'environnement. Pour lui, la réponse à ces deux enjeux résiderait dans le développement de « programmes scolaires », qui favoriseraient une conservation des ressources grâce aux méthodes de sylviculture, tout en offrant une reconnaissance professionnelle aux bûcherons. Dès 1948, cette lettre est diffusée parmi les syndicats affiliés à la CTCC et ses préconisations sont reprises par le congrès de la confédération³⁹.

Ces trois facteurs (aménagement urbain, santé, gestion des ressources) constituent des préoccupations anciennes et récurrentes pour les syndicalistes. Toutefois, cette continuité n'est pas exempte de certaines contradictions puisque les revendications concrètes varient selon les contextes historiques ou géographiques dans lesquels les syndicalistes agissent. Dans ces années d'après-guerre, l'approche syndicale des enjeux environnementaux se traduit essentiellement par une demande

d'intervention accrue des autorités municipales ou étatiques. Implicitement, l'environnement apparaît comme un bien commun, qui devrait être soustrait et protégé des intérêts particuliers. Les mesures de nationalisation des industries énergétiques, ainsi que les projets limités de planification et d'aménagement du territoire, suscitent ainsi l'adhésion syndicale. Ces orientations contribuent en effet à promouvoir une politique de la gestion des « ressources naturelles » permettant à la fois d'arbitrer leurs usages et de générer une meilleure répartition de leurs revenus.

L'environnement et le répertoire d'actions syndicales

Au tournant de la décennie 1960, la pollution devient l'objet de débats dans l'espace public et dans les congrès syndicaux. En 1961, la CSN apporte ainsi son soutien au mémoire du Club Rotary sur la pollution des eaux. L'année suivante, la CTC et la FTQ alertent le gouvernement fédéral sur le même sujet⁴⁰. Au fil des années, plusieurs mobilisations locales contraignent les centrales à approfondir leurs réflexions pour formuler des propositions plus précises.

Dès 1957, le syndicat d'Arvida (alors affiliée à la CTCC) interpelle l'Alcan sur la pollution atmosphérique causée par la production d'aluminium. Cette intervention se prolonge par des échanges avec la municipalité, en vue de faire pression pour contraindre l'industrie à adopter des dispositifs de dépollution. La localisation de ce conflit lui confère rapidement une portée symbolique. Dans la mesure où Arvida fut bâtie autour de l'activité industrielle⁴¹, les aspirations syndicales débordent rapidement le lieu de travail et acquièrent une dimension politique. Le maire Georges Hébert, élu début 1957, avait fait de la lutte contre la pollution industrielle un axe majeur de sa campagne électorale et consacre les premières réunions du conseil municipal à l'examen de ce problème⁴².

Pourtant, la pollution est un phénomène déjà ancien à Arvida et n'avait pas généré de telles oppositions auparavant. Cette évolution est provoquée par l'acquisition de connaissances plus précises quant aux techniques qui permettraient de juguler la pollution. En effet, le président du syndicat rend compte de sa tournée dans plusieurs usines états-uniennes de production d'aluminium en affirmant « qu'on a si bien réglé le problème qu'on affecte de faire paître des bestiaux dans le voisinage immédiat de l'usine, pour bien convaincre les passants que la pollution n'existe plus⁴³ ». De plus, ces observations conduisent les syndicalistes d'Arvida à percevoir leur situation comme une injustice, dans la mesure où les salariés subiraient « des conditions d'hygiène inférieures [à celles des ouvriers états-unis], pour la seule et unique raison qu'ils habitent la province de Québec⁴⁴ ».

Dès lors, ce conflit marque une césure : dans la mesure où la pollution pourrait être surmontée si les industriels concédaient à un investissement, elle ne constitue plus « un mal nécessaire » et peut donc être combattue. Pourtant, ce conflit traduit aussi les limites de l'action environnementale du syndicalisme québécois au terme de la décennie 1950. En effet, bien que la nuisance soit reconnue similaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace de travail, les syndicalistes de l'Alcan affirment que leur rôle se limiterait à « obtenir des mesures efficaces d'hygiène industrielle à l'intérieur des usines⁴⁵ ». À ce titre, ils expriment leurs revendications auprès de la municipalité et des « plus hautes autorités en matière d'hygiène industrielle ». Ils délèguent leurs attentes auprès de ces acteurs, consacrant une séparation de l'intervention à l'intérieur et à l'extérieur des lieux de production. Cette démarche est confirmée quelques semaines plus tard, en mai 1957, alors que les ouvriers de l'Alcan amorcent une puissante grève, mais qu'aucune revendication concernant la pollution ou la santé ouvrière n'est inscrite dans leur plate-forme revendicative⁴⁶. L'action environnementale apparaît encore comme un supplétif dans l'intervention syndicale.

Pourtant, l'apparente évidence de la césure entre le lieu de travail et son environnement doit être analysée comme un produit historique. Le consentement à cette séparation se justifie par l'aspiration des syndicalistes à agir dans les limites des dispositifs qui offrent une reconnaissance institutionnelle dans le périmètre de l'entreprise. Toutefois, l'exemple des syndicalistes de l'Alcan suscite des répliques à travers la province. Au fil de ces protestations contre la pollution, les organisations syndicales expérimentent un nouveau répertoire d'actions, en alertant notamment l'opinion publique sur l'impact environnemental de certaines industries. Ainsi, en 1965 et 1966, le Conseil du travail de Malartic (FTQ) donne l'alerte sur les activités de la compagnie Preissac Lolybdenite Mines Ltd. Accusée de ne pas respecter les normes de stockage des eaux usées, elle aurait déversé des boues dans un ruisseau voisin, engendrant une pollution du Lac Fontbonne. Le Conseil du travail adresse une lettre au ministre des Richesses naturelles, René Lévesque, afin de dépêcher un enquêteur chargé de mettre en application les dispositions contraignantes de la loi sur les Mines du Québec. Le directeur exécutif de la FTQ apporte son appui à cette démarche, en soulignant que l'accès aux ressources naturelles devrait être garanti à tous les citoyens⁴⁷. Dans leur correspondance, le Conseil du travail alerte sur la dimension politique du phénomène, affirmant qu'il « est de notoriété publique qu'une grande partie de nos lacs et cours d'eau du Nord-Ouest québécois ont été salis et pollués par les déchets miniers⁴⁸ ». La formulation de la plainte dépasse le cadre d'un simple litige juridique : la dénonciation de cette pollution est présentée comme une alerte symbolique sur un phénomène plus vaste.

Bien que le Conseil du travail souhaite établir «la négligence de la compagnie», la demande est refusée par la Régie des eaux du Québec qui affirme que l'inspection «a permis de juger de la qualité du travail en voie d'exécution et d'offrir aux dirigeants de l'exploitation des conseils pratiques⁴⁹». Cet arrangement est dénoncé par le Conseil du travail, qui sollicite de nouveau l'intervention du ministre Lévesque afin de refuser «cette solution qui continue à permettre à la mine Preissac de polluer les eaux⁵⁰». En déplorant cette réponse, le Conseil s'engage dans une nouvelle stratégie en s'appuyant sur des acteurs économiques et politiques locaux. En juin 1966, il alerte le Conseil économique régional (CER) du Val d'Or et la presse locale. En résumant l'objet du conflit, il conclut en affirmant que «devant l'ampleur de ce problème, [le Conseil du travail de Malartic croit que] le CER doit intervenir vigoureusement auprès du gouvernement pour que cesse une telle pratique et que des règlements plus sévères soient établis pour éviter une telle répétition malheureuse⁵¹». Par ces interpellations, le Conseil souhaite agir sur la formation d'une opinion publique environnementale. Cette stratégie apparaît alors comme un moyen pour contraindre les autorités à une intervention plus rigoureuse.

Ces événements présentent deux caractéristiques qui entrent en écho avec une série de mobilisations qui se déroulent dans la province. En premier lieu, ces mobilisations débutent à partir d'un constat sensible, celui de pollutions visibles qui altèrent le cadre de vie quotidien des travailleurs. La pollution apparaît comme un facteur qui restreint la possibilité d'un usage populaire de l'espace. Ces inquiétudes sont relayées à l'échelle canadienne, le CTC alertant le gouvernement «qu'une bonne partie de nos nappes d'eau sont polluées. Il en résulte que les lacs et les rivières qui auraient pu jouer un rôle utile en fournissant à nos citoyens la possibilité de s'adonner à la récréation sont devenus inutilisables⁵²».

En deuxième lieu, bien que ces mobilisations s'appuient systématiquement sur un appel à la régulation étatique, elles s'achèvent souvent par un constat désabusé. Initialement, le Conseil du travail de Malartic ciblait la seule responsabilité des industriels. Or, au terme de ces démarches, il conclut que la pollution serait aussi «due à la négligence du gouvernement», qui laisserait se perpétrer une atteinte au «patrimoine, dont la population est en définitive le détenteur⁵³». Ces conclusions interpellent, car elles sont formulées dans une période où se forme «un plus grand activisme de l'État provincial dans les domaines relevant de sa compétence constitutionnelle⁵⁴».

Ainsi, les conflits initiés à l'échelle locale débutent en réaction à une nuisance bien ciblée et identifiée. Ces mobilisations s'étendent fréquemment par-delà les salariés, en cherchant à mobiliser les représentants politiques locaux. À l'échelle des centrales, les propositions forgées dans ces conflits locaux sont fréquemment soutenues et font l'objet d'échanges

avec les ministères concernés, permettant aux organisations syndicales d'inciter l'État provincial à renforcer ses attributions en matière de régulation environnementale. De plus, des résolutions sont adoptées lors des congrès syndicaux, la CSN allant jusqu'à proposer des mesures pour limiter la pollution atmosphérique provoquée par les industries comme par les automobiles⁵⁵. Néanmoins, au milieu de la décennie 1960, la conscience syndicale des dégâts environnementaux ne parvient pas encore à s'amarrer à des pratiques systématiques.

Intégrer l'environnement au cœur de la pensée syndicale

La multiplication des foyers de conflits sociaux à l'issue de la décennie 1960, comme la radicalisation des mouvements sociaux, est bien connue dans l'historiographie⁵⁶. La dynamique internationale de cette période de conflictualité et les liens transnationaux des acteurs de ces mouvements ont aussi partiellement été étudiés. En matière environnementale, cette période correspond à la fois à l'essor de puissants mouvements sociaux et au moment « d'invention politique de l'environnement⁵⁷ ».

Les archives syndicales laissent transparaître trois types de conflits aux soubassements environnementaux. En premier lieu, une série de mobilisations cible progressivement les pollutions comme un symptôme de dynamiques de production et de consommation plus vastes. En deuxième lieu, plusieurs luttes se déroulent en contexte urbain, afin d'empêcher la construction d'infrastructures (autoroutes, etc.) perçues comme des facteurs de dégradations environnementales. Enfin, plusieurs combats sont menés en milieu rural afin de rendre accessibles d'anciennes concessions privées, à des fins récréatives.

Le mouvement syndical participe à ces initiatives. La CSN comme la FTQ dénoncent, par exemple, la percée de Montréal par « l'autoroute Pinard ». Ce projet menace alors le logement de plusieurs milliers d'habitants, tout en renforçant « le problème déjà dramatique de la pollution de l'air à Montréal⁵⁸ ». De plus, les syndicalistes sont particulièrement actifs dans l'opposition aux concessions privées sur les lacs et forêts. En 1966, la CSN dénonce l'appropriation « par la classe dominante de terres, d'étendues d'eau, de droits de chasse et de pêche⁵⁹ ». Une année plus tard, la FTQ raille les ministres qui « ont pu nous laisser croire, un moment, que [le] gouvernement prendrait des mesures énergiques. Mais non ! Après de violentes sorties contre certains clubs de chasse et de pêche, on attend encore le plan détaillé de "la nature remise aux Québécois"⁶⁰ ».

Aux États-Unis comme en Europe, le mouvement syndical défend des mesures similaires⁶¹, au nom de la démocratisation de l'accès aux espaces naturels. Néanmoins, au Québec, la revendication d'accéder à ces espaces acquiert une forte connotation politique nationaliste. En 1971, la fédération

des travailleurs de la forêt (CSN) produit ainsi un rapport intitulé « la Forêt, nerf du Québec ». En introduction, ce rapport déplore « l'indifférence quasi-totale » du peuple et des gouvernements à l'égard des espaces forestiers. Ce laxisme est présenté comme « une attitude qui rejoint généralement celle des peuples qui ont subi la douloureuse et amortissante expérience coloniale⁶² ». En enjoignant la population et les syndicalistes de reconnaître leurs responsabilités dans cet état de fait, le rapport suggère que la transformation de la politique forestière nécessiterait une rupture avec « la mentalité coloniale ». La liquidation de ces pratiques serait alors concrétisée par une meilleure gestion forestière, ainsi que par la proclamation du « droit de tous les citoyens du Québec à séjourner en forêt ».

Pendant quelques années, ces mobilisations conduisent le mouvement syndical à remettre en cause ses habitudes de fonctionnement. En effet, les intérêts qui se manifestent dans les mobilisations environnementales mentionnées sont ceux des classes populaires québécoises et non parmi les seuls salariés. Dans un contexte où les échanges entre syndicalistes et militants extérieurs au salariat deviennent plus fréquents, les organisations sont conduites à s'interroger sur les contours du groupe social qu'elles souhaitent représenter : doivent-elles maintenir leur intervention dans les limites strictes de la relation salariale ou bien s'enraciner dans l'expérience plus vaste d'une « population exploitée dans sa vie en général et non seulement dans sa vie de travail⁶³ » ? Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN) devient ainsi un lieu où se rencontrent « un large éventail d'individus, de groupes et d'idées⁶⁴ ». Pour la CSN, la radicalisation s'accompagne ainsi d'un brouillage de la frontière traditionnelle de l'action syndicale. Le président Marcel Pepin propose l'ouverture de ce qu'il définit comme un « deuxième front⁶⁵ » de luttes, afin de renforcer l'action syndicale « hors du lieu de travail en tant que consommateurs, locataires, parents et citoyens⁶⁶ ». Ces propositions favorisent l'ouverture des conseils centraux aux enjeux environnementaux hors du lieu de travail.

Plus encore, la formation de ce deuxième front se conjugue à l'évolution de l'idéologie de la CSN, qui propose dès 1964 de définir les principes d'une planification démocratique de l'économie, fondée sur la satisfaction des « besoins collectifs, [ceux] qui ne se manifestent pas sur les marchés » et permettrait ainsi de réduire les « gaspillages⁶⁷ ». La confédération précise que les « besoins artificiels » seraient à distinguer des « besoins essentiels », qui sont « ceux que notre production nationale nous permet d'assurer à tous également⁶⁸ ». En 1969, le responsable du secteur coopération de la CSN (André Laurin) approfondit cette analyse en rédigeant une note à propos des mobilisations autour des enjeux de la consommation. Il commence par une critique radicale des dynamiques capitalistes, en mettant en accusation trois stratégies économiques : la publicité, le crédit et la durée

limitée des biens. Ces dispositifs auraient pour point commun de stimuler artificiellement la consommation populaire, afin de « faire accepter ce dont les hommes ne sentaient pas la nécessité », ajoutant que « consommer veut dire tout ce qui sera détruit tôt ou tard⁶⁹ ». Dès lors, il suggère que les salariés devraient être sensibilisés à la qualité et à la durabilité des produits, afin d'éviter les « gaspillages » et de limiter la pollution induite par un essor de la production. Ces réflexions présentent une parenté forte avec celles qui traversent la Confédération française démocratique du travail (CFDT, issue du catholicisme social comme la CSN)⁷⁰, qui sera soulignée par le président de la CFDT lors de son intervention devant le congrès de la CSN en 1972⁷¹.

Pourtant, le développement des politiques publiques de l'environnement suscite parfois des réactions méfiantes des organisations syndicales, notamment lorsque les solutions aux problèmes environnementaux sont présentées comme des enjeux scientifiques plus que politiques. En effet, la CSN dénonce le « caractère fallacieux d'un système lorsqu'il traduit des choix politiques en mesures purement techniques⁷² ». De plus, ces années sont marquées par les tensions entre organisations syndicales et pouvoirs publics. En 1973, le gouvernement provincial sollicite des syndicalistes pour former un comité consultatif de l'environnement. Laconique, l'exécutif de la CSN répond que « Marcel Pepin est la personne la plus habilitée à siéger⁷³ », en rappelant qu'il est alors emprisonné pour avoir soutenu les grèves menées par le Front commun en 1972.

Ces tensions n'empêchent nullement les syndicalistes de plaider pour une amélioration de la réglementation environnementale. À l'issue d'un colloque sur l'aménagement du territoire organisé à Montréal les 24 et 25 mai 1969, les militants de la FTQ suggèrent la formation de « commissions d'enquêtes gouvernementales sur les pollutions », tout en souhaitant que « les centrales syndicales trouvent les moyens d'être informées des problèmes de la pollution afin de pouvoir influencer efficacement les industries et les gouvernements⁷⁴ ». Dans le même temps, Marcel Pepin intervient au nom de la CSN auprès du ministre de l'Environnement du Québec, en vue de constituer un comité permanent de veille face aux pollutions. Dans un mémo transmis à Raymond Parent, il écrivait ainsi :

Lorsque j'ai rencontré le 28 juillet les représentants du gouvernement [...], après explication du ministre Goldbloom, ministre de l'Environnement, j'ai suggéré qu'il y ait un tel comité. Probablement que le ministre communiquera avec moi ou un autre de la CSN pour des échanges entre nous. Ce comité verrait à être plus sensible aux problèmes de la pollution dans les usines, et plus généralement dans l'environnement. Le comité pourrait faire rapport périodiquement aux instances du mouvement⁷⁵.

Peu à peu, ces réflexions favorisent l'ouverture des centrales vers des associations extérieures au mouvement syndical. En 1971, à la lecture d'un

mémoire sur la pollution (rédigé par l'association des consommateurs du Canada), un responsable de la CSN souligne que «ce genre de campagne mérite notre appui et pourra peut-être, si nous utilisons ce chemin, ouvrir une brèche afin que nous puissions améliorer les conditions très difficiles dans lesquelles des dizaines de milliers de travailleurs vivent sur leurs lieux de travail⁷⁶».

Paradoxalement, le recours syndical aux expertises scientifiques paraît encore limité. En effet, lors des conflits locaux, ce sont souvent les interventions d'experts extérieurs qui permettent aux organisations syndicales de préciser leurs revendications en matière de santé au travail et de santé environnementale. Ce fut notamment le cas du journaliste médical Burton LeDoux lors de la grève de l'amiante en 1949⁷⁷. De même, les syndicalistes de l'Alcan (Arvida) s'appuyaient sur des rapports médicaux réalisés dans des usines hors du Québec afin de justifier leurs demandes de régulation des pollutions⁷⁸. Pourtant, à l'échelle des centrales, les archives ne témoignent pas d'échanges durables entre syndicalistes et scientifiques avant 1972. Ce constat paraît néanmoins convergent avec les recherches menées aux États-Unis ou en Europe, où de tels échanges se renforcent au cours de la décennie 1970, avant de s'épanouir lors d'importantes mobilisations sur la santé environnementale⁷⁹.

* * *

Le passé syndical témoigne ainsi que ces organisations n'ont pas attendu la fin du siècle pour s'intéresser à l'environnement, pas plus que leur action n'a été dépendante d'agendas étrangers à leurs préoccupations. En mettant au cœur de son action environnementale trois critères liés à l'expérience des salariés (aménagement urbain, gestion des ressources, santé au travail), les organisations syndicales québécoises suivent des sentiers similaires à leurs homologues en Europe ou aux États-Unis. Ces préoccupations contribuent au renouvellement des pratiques syndicales, en conduisant ces organisations à s'interroger sur leur capacité à représenter les intérêts d'une population par-delà les intérêts des seuls salariés. Les actions menées contre la pollution sont fréquemment accompagnées d'une demande de régulation par l'État québécois, qui est ainsi érigé en garant de la protection de l'environnement. Le mouvement syndical participe dès lors, aux côtés d'acteurs tels que les associations environnementalistes, à orienter l'action régulatrice de l'État et à favoriser l'application des lois de protection de l'environnement.

Toutefois, le poids de l'extraction des «ressources naturelles» dans la structure économique québécoise marque profondément la pensée syndicale et constitue une spécificité québécoise⁸⁰. De la même manière, la mise en cause de l'usage de certaines ressources ou territoires acquiert une

connotation politique nationaliste, en étant dénoncée comme des survivances coloniales. Enfin, la radicalisation des anciens syndicalistes catholiques conduit à une critique radicale des finalités de la production et de la consommation, à travers laquelle perce une dimension environnementale. Cette caractéristique est alors partagée avec d'autres syndicats récemment sécularisés, qui se rencontrent au sein de la Confédération mondiale du travail (CMT, dont la CSN est alors membre).

L'illustration publiée par *Le Travail* en octobre 1965 était accompagnée de la légende suivante: «l'ouvrier d'usine devrait participer sur le même pied que les autres syndiqués à l'élaboration de politiques qui transforment le paysage⁸¹». De fait, l'action environnementale du mouvement syndical québécois témoigne d'une volonté de contribuer à la protection de l'environnement, et ce jusqu'au cœur de villes ou de quartiers populaires que les organisations syndicales présentaient comme lourdement affligées par les nuisances industrielles. Ce passé a permis l'affirmation d'une sensibilité environnementale singulière au sein des classes populaires québécoises, dont l'influence dans l'élaboration des politiques de protection de l'environnement mérite d'être réévaluée.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. *Le Travail* (CSN), octobre 1965, p. 5. Cet article reprend des travaux débutés dans le cadre d'un Master soutenu à l'EHESS (Paris) en 2010, réalisé sous la direction de Geneviève Massard-Guilbaud (EHESS) et de Michèle Dagenais (Université de Montréal). Une première version de cet article a bénéficié des regards et des remarques pertinentes des participants à la séance «Autour d'enjeux environnementaux», lors du congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française à Rimouski en 2013. Je remercie également Stéphane Savard et Valérie Poirier, ainsi que les évaluateurs anonymes du *Bulletin d'histoire politique*, dont les observations critiques et les suggestions ont permis de préciser ce texte.
2. L'alerte la plus célèbre reste celle de Rachel Carson, *Silent Spring*, Boston, Houghton Mifflin, 1962. Pour un aperçu de l'expansion des industries pétrochimiques dans l'après-guerre, voir Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, *L'événement anthropocène*, Paris, Le Seuil, 2013, p. 115-171.
3. Adam Rome, *The Bulldozer in the Countryside: Suburban Sprawl and the Rise of American Environmentalism*, New York, Cambridge University Press, 2001.
4. Stéphane Frioux et Vincent Lemire, «Pour une histoire politique de l'environnement au 20^e siècle», *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012/1, p. 3-12.
5. Extrait de Scott Dewey, «Working for the Environment: Organized Labor and the Origins of Environmentalism in the United-States, 1948-1970», *Environmental History*, 3/1, 1998, p. 45. Notre traduction.
6. Stefania Barca, «Bread and poison. The story of labor environmentalism in Italy, 1968-1998», dans Christopher Sellers et Joseph Melling (dir.), *Dangerous Trade. Histories of Industrial hazards across a globalized world*, Philadelphia, Temple University Press, 2012, p. 126-139.

7. Une étude pionnière sur le processus historique de définition de l'environnement par une administration publique est celle de Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003.
8. Pour une critique de la restriction de l'environnement aux « espaces naturels », nous renvoyons à William Cronon, « The Trouble with Wilderness : or, Getting Back to the Wrong Nature », dans William Cronon (dir.), *Uncommon Ground. Rethinking the Human Place in Nature*, New York, Norton, 1996, p. 69-90.
9. Voir Giovanna Di Chiro, « Nature as Community: The Convergence of Environment and Social Justice », dans William Cronon (dir.), *op. cit.*, p. 298-320 ; « Conflits de mondes », dans Émilie Hache (dir.), *Écologie politique. Cosmos, communautés, milieux*, Paris, Amsterdam, 2012, p. 19-34 ; Razmig Keucheyan, *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*, Paris, La Découverte, 2014.
10. En cela, nous suivons les réflexions pionnières en histoire environnementale de travail, dont celles de Thomas Andrews, *Killing For Coal. America's Deadliest Labor War*, Cambridge, Harvard University Press, 2008 ; Stefania Barca, « Laboring the Earth: Transnational Reflections on the Environmental History of Work », *Environmental History*, 2014/1, p. 3-27 ; Chad Montrie, *Making a Living. Work and Environment in the United States*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2008 ; Gunther Peck, « The Nature of Labor : Fault Lines and Common Ground in Environmental and Labor History », *Environmental History*, 2006/2, p. 212-238 ; Richard White, « Are you an environmentalist or do you work for a living ? », dans William Cronon (dir.), *op. cit.*, p. 171-185.
11. « Regarder ailleurs, et trouver son identité environnementale », *Perspectives CSN*, octobre 2009, p. 17. Voir le rapport commandé par la CSN, Luc Brès et Geneviève Dionne, *Mouvement syndical et environnement. L'environnement au cœur des préoccupations syndicales*, Montréal (Québec), CSN/HEC, 2009.
12. Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, rééd. 2004.
13. Jean-Claude Robert, « L'histoire environnementale et l'historiographie du Québec », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, Vol. 9, no 1, 2006, p. 247.
14. Cet apparent clivage a été analysé notamment par John-Henry Harter, « Environmental Justice for Whom ? Class, New Social Movements, and the Environment : A Case Study of Greenpeace Canada, 1971-2000 », *Labour / Le Travail*, 54, 2004, p. 83-119.
15. Jean-Guy Vaillancourt, « Le mouvement écologiste québécois des années '80 », dans Serge Proulx et Pierre Vallières (dir.), *Changer de société. Déclin du nationalisme, crise culturelle. Alternatives sociales au Québec*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1982, p. 143-163.
16. Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Montréal, Boréal, 1981.
17. Jacques Rouillard, « De l'importance du syndicalisme international au Québec (1900-1957) », dans Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier (dir.), *La FTQ, ses syndicats et la société québécoise*, Montréal, Comeau & Nadeau, 2001, p. 11-24.

18. Cette recherche se fonde sur les archives de la CTCC et de la CSN (conservées par la CSN à Montréal), ainsi que sur les archives de la FPTQ, de la FUIQ et de la FTQ (conservées à l'UQAM).
19. Nous traduisons, selon l'expression proposée par Stefania Barca, « On working-class environmentalism: a historical and transnational overview », *Interface*, 4/2, 2012, p. 61-80.
20. Chad Montrie, *op. cit.*, p. 71-112.
21. Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis les années 1930*, Montréal, Boréal, 1989, p. 277-292 et p. 535-554.
22. *Ibid.*, p. 540.
23. Christopher Hamlin et John McGreevy, « The Greening of America, Catholic style, 1930-1950 », *Environmental History*, 11, 2006, p. 464-499.
24. *Le Travail* (CTCC), 4 mai 1951.
25. *Le Monde Ouvrier* (FTQ), septembre 1968.
26. Archives FTQ, 100p660: 01/1, Mémoire du Conseil de St-Jean (FTQ) à la municipalité, non daté (estimé 1963).
27. À Arvida, « Pourparlers au sujet de l'élimination des gaz nocifs », *Le Progrès du Saguenay*, 15 avril 1957.
28. Nous empruntons l'expression à Stéphane Frioux, « La pollution de l'air, un mal nécessaire? », dans Céline Pessis, Sezin Topçu et Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013, p. 99-115.
29. Illustration parue dans *Le Travail* (CSN), juillet 1946.
30. *Le Monde Ouvrier*, 1er juillet 1944.
31. Archives CSN, Procès-verbal du Congrès de 1947, p. 166.
32. *Le Monde Ouvrier*, février 1950.
33. Les revendications des grévistes sont notamment publiées par *Le Travail* (CTCC), mai 1949.
34. Sur la notion de débordements industriels, voir Michel Letté, « Le tournant environnemental de la société industrielle au prisme d'une histoire des débordements et de leurs conflits », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 113, janvier 2012, p. 142-154; Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit, XVIII^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.
35. Archives FTQ, 100p660: 02/10, Mémoire FTQ-CSN sur les accidents du travail, novembre 1961.
36. Jessica Van Horssen, « À faire un peu de poussière: Environmental Health and the Asbestos Strike of 1949 », *Labour / Le Travail*, 70, 2012, p. 101-132.
37. Archives UQAM, Fonds FPTQ, 84P640/17 (Résolution 73 du Congrès de 1953) et 84P640/18 (Résolution 87 du Congrès de 1955).
38. « École de sylviculture recommandée par M^{gr} Labrie », *Le Travail*, septembre 1948.
39. Archives CSN, Procès-verbal du Congrès de 1948, p. 180.
40. Archives CSN, Congrès de 1962, p. 136; Archives UQAM, FTQ, 100P-100: 01/28, Mémoire de la CTC au gouvernement fédéral (mars 1965).
41. Lucie K. Morisset, *Arvida, cité industrielle*, Montréal, Septentrion, 1998.

42. «Reprise des pourparlers au sujet de l'élimination des gaz nocifs», *Le Progrès du Saguenay*, 15 avril 1957.
43. *Le Travail* (CTCC), 26 avril 1957.
44. «Le syndicat négociera directement avec le président de l'Alcan», *Le Progrès du Saguenay*, 9 mai 1957.
45. Nous soulignons. Extrait du journal *Le Travail* (CTCC), 26 avril 1957.
46. *Le Travail* (CTCC), 3 mai 1957 et 24 mai 1957.
47. Archives FTQ, 100P-100/16, Lettre de Mr Légault au ministre des Richesses naturelles, 16 juin 1965.
48. Archives FTQ, 100P-100/16, Lettre de Mr Nadeau au ministre des Richesses naturelles, 12 avril 1965.
49. Archives FTQ, 100P-100/16, Lettre de la Régie des eaux au Conseil du travail de Malartic, 8 septembre 1965.
50. Archives FTQ, 100P-100/17, Lettre du Conseil du travail de Malartic au ministre des Richesses naturelles, 17 novembre 1965.
51. Archives FTQ, 100P-100/19, Lettre du Conseil du travail de Malartic au CER du Val d'Or, 17 juin 1966.
52. Archives FTQ, 100P-100: 01/28, Mémoire de la CTC au gouvernement fédéral en 1965.
53. Archives FTQ, 100P-100/16, Lettre du 12 avril 1965.
54. Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, p. 159. Voir aussi Léon Dion, *La révolution déroutée*, Montréal, Boréal, 1998.
55. Archives CSN, «Résolution 64», Congrès de 1966, p. 440.
56. Voir notamment Sean Mills, *The Empire Within. Postcolonial Thought and Political Activism in Montreal Sixties*, Montréal, McGill-Queens University Press, 2010.
57. Stéphane Frioux et Vincent Lemire, *loc. cit.* ; John McCormick, *Reclaiming Paradise. The Global Environmental Movement*, Bloomington, Indiana University Press, 1989.
58. Archives FTQ, 100p630: 03/87, Rapport du CCSN de Montréal (FTQ) pour le congrès local de 1971.
59. Archives CSN, Procès-Verbal du Congrès de 1966, p. 101.
60. *Le Monde Ouvrier*, août 1967.
61. Sur la situation états-unienne, Chad Montrie, *op. cit.*, p. 91-112.
62. Archives CSN, FTP002-05-03-06-06, Rapport «La forêt, nerf du Québec» présenté lors du congrès de la Fédération des Travailleurs du Papier et de la Forêt (FTPF) en 1971.
63. Archives CSN, Congrès de 1966, p. 30.
64. Sean Mills, *op. cit.*, p. 167. Voir aussi Jean-François Cardin, «La CSN et le syndicalisme de combat (1960-1975)», dans Yves Bélanger et Robert Comeau (dir.), *La CSN, 75 ans d'action syndicale et sociale*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1998, p. 33-38.
65. Archives CSN, Rapport de Marcel Pepin, «Le deuxième front», Congrès de 1968.
66. Sur ce point, voir Sean Mills, *op. cit.*, p. 164-166.
67. Archives CSN, Congrès CSN de 1964, p. 32.
68. Archives CSN, Congrès de 1970, p. 11.

69. Archives CSN, Boîte 714, Rapport du service consommation et coopération, André Laurin, décembre 1969.
70. Michèle Durand et Yvette Harff, *La qualité de la vie. Mouvement écologique, mouvement ouvrier*, Paris, Mouton, 1977.
71. Archives CSN, Congrès de 1972, p. 126.
72. *Le Travail*, mars 1968.
73. Archives CSN, 219M48, Lettre de Jacques Thibeault au ministre Victor Godbloom, 28 février 1973.
74. Archives UQAM, FTQ, 100P100-29, Rapports du 5 juin 1969, suite au colloque sur les problèmes d'aménagement du territoire, organisé à Montréal (24 et 25 mai 1969).
75. Archives CSN, 219M48, Mémo de Marcel Pepin à Raymond Parent, 30 juillet 1971.
76. Archives CSN, Boîte 809, 1970, B9, Mémo de Richard Daignault à Marcel Pepin, 17 mars 1970.
77. Jessica van Horssen, *loc. cit.*, p. 117-127.
78. *Le Réveil du Saguenay*, 15 avril 1957.
79. Sur ce point, voir les ouvrages de Christopher Sellers et Joseph Melling (dir.), *Dangerous Trade. Histories of Industrial hazards across a globalized world*, Philadelphia, Temple University Press, 2012; Nathalie Jas et Soraya Boudia (dir.), *Powerless Science? Science and politics in a toxic world*, New York, Bergahn, 2014.
80. Cette caractéristique est partagée dans l'ensemble de la société québécoise, comme le soulignait déjà Stéphane Castonguay, «Faire du Québec un objet d'histoire environnementale», *Globe*, 9/1, 2006, p. 17-49.
81. *Le Travail* (CSN), octobre 1965, p. 5.